

Le Mot du Maire



Les élus du Conseil municipal ont clôturé l'année 2020 par une réunion le 16 décembre dernier. Voici donc un résumé des neuf délibérations prises ce soir-là.

Tout d'abord, s'agissant de nos finances, nous avons voté une décision modificative budgétaire, afin d'intégrer des recettes supplémentaires de la part des services fiscaux (taxes foncières et d'habitation, remboursement TVA) et de notre communauté d'agglomération (attribution de compensation).

D'autre part, nous avons modifié le tableau des effectifs communaux, afin d'y intégrer M. Rémi MASSEMIN, en tant qu'adjoint technique territorial.

S'agissant de notre personnel, eu égard au travail fourni par tous, tout en faisant face aux contraintes sanitaires liées à l'épidémie de Covid19, nous avons décidé d'attribuer, à chacun de nos onze agents, une prime exceptionnelle de 500€.

Dans le même état d'esprit, nous avons pris une délibération permettant de rembourser (ou reporter) aux parents, le coût des services périscolaires, non utilisés par les enfants durant les périodes de confinement.

Nous avons aussi décidé d'aider deux associations caritatives. Il s'agit de « la Chrysalide » qui n'a pu vendre ses brioches, au profit de personnes handicapées au foyer du mas St Pierre à Arles. De même pour « le Téléthon », au profit duquel les dons (et nous remercions toutes les personnes qui ont apportées 605€) ont été bien moindres que les années précédentes. Chacune recevra 500€ de notre part.

Dans un tout autre domaine, nous avons décidé de nous attacher les services de la fondation du patrimoine afin qu'elle nous aide dans notre projet de restauration de notre église, mais aussi de notre oratoire Saint Gens et de nos croix.

Enfin, nous avons pris acte du rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes (CRC) portant sur la gestion de notre communauté d'agglomération, sur la période 2014-2018. Ce rapport fait état d'une très bonne santé financière de l'établissement, mais qui se résume trop – selon la CRC - à des versements aux communes. La CRC estime que Terre de Provence devrait s'approprier encore plus ses compétences, en instaurant, par exemple, un plan local d'urbanisme intercommunal ou bien encore un centre intercommunal d'action sociale ...

Des remarques d'ordre technique ont aussi été faites et seront prises en compte, de même qu'il sera mis fin à la collecte des ordures ménagères par des agents municipaux sur la commune de Noves comme la loi l'oblige.

En fin de rapport, un point « politique » est soulevé par la CRC, s'agissant de l'ancien directeur général des services de la collectivité. Il est écrit que celui-ci, étant attaché parlementaire de notre député, n'aurait pas dû être embauché par ce dernier qui était aussi, à l'époque, président de Terre de Provence agglomération. Selon la CRC, cela est illégal. Il est regrettable d'apprendre qu'un député méconnaît la loi ... Une procédure est en cours ...

Ainsi s'achève ce « mot du maire ».

Malheureusement, cette année, point de cérémonie des vœux, mais je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et le meilleur pour l'année à venir. Dans le même temps, je ne peux que vous inviter à continuer d'être prudents vis-à-vis de la pandémie actuelle, en attendant de nous revoir en 2021 !

Verquières, le 18 décembre 2020